

du Dauphin, méprise résultant d'une mauvaise lecture de la Charte n° XCVI, où l'on a pris le fils pour le père.

Les chartes publiées par M. le comte de Charpin, réduisent ainsi à néant les assertions trop fantaisistes de M. de la Tour-Varan sur l'origine des premiers seigneurs d'Argental et sur la fondation du prieuré de Saint-Sauveur, qu'il attribue au chef de la seconde race, tandis que, sans parler du titre de fondation qui est on ne peut plus explicite, le document n° XCVI, offre en termes formels qu'Arton d'Argental est le fondateur du monastère.

Une autre rectification sans importance est fournie également par le cartulaire. On a, et, à ce qu'il paraît surtout, en vue de justifier la descendance prétendue dauphinoise des seigneurs d'Argental, on a rendu leur nom par *Pagan*. Si l'on ne connaissait que le mot latin *Paganus*, on pourrait épiloguer sur la traduction à en donner, mais il se trouve dans ce recueil une très curieuse suite de titres en vieux français où le nom est écrit en toutes lettres *Payans*, il faut donc dire Payen et non Pagan, et il n'y a aucune identité entre nos Payen d'Argental et le fondateur des Templiers Hugues de Pagus, *Hugo de Paganis*, qu'on leur a attribué à tort, et comme moi-même je l'ai fait par erreur.

On peut juger, par ces observations relevées au courant d'une rapide lecture, de quelle sérieuse utilité le cartulaire de Saint-Sauveur sera pour les études historiques. Ces services ne se borneront pas à ces questions générales ; bien des particularités sur les familles, les topographies anciennes, les noms de lieux, la langue, les mœurs et les usages pourront être recueillis par les érudits.

C'est ainsi que l'on découvre l'origine et les transformations d'une ancienne famille, celle des seigneurs de Montchal. Ils apparaissent d'abord sous le nom de Hugues, prénom devenu patronymique, qui disparaît pour faire place au titre seigneurial de Montchal. Les variantes de ce nom, transcrit en latin et orthographié tantôt *de Montecalvo*, tantôt *de Montchalvi*, doivent être signalées comme un exemple des difficultés qu'offrent les traductions de noms propres. Celui-ci qui signifie littéralement Monchauve devrait être rendu par Moncheno, si les chartes elles-mêmes n'indiquaient la situation de ce lieu et si des documents, heureusement écrits en français, n'en donnaient une version certaine. L'une de ces chartes